



Mécanicien de tracteurs et de machines agricoles et horticoles (H/F/X)

Mobilité - Mécanique

Chef d'entreprise

Durée

3 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui

Déjà tout petit et toute petite vous jouiez avec des tracteurs et moissonneuses batteuses miniatures, ensuite vous avez migré vers Farmville et Farming Simulator ? Vous êtes toujours aussi fan de ces machines imposantes que sont les engins agricoles ? Alors pourquoi ne pas apprendre à les réparer ?

Le Mécanicien et la Mécanicienne de tracteur et de machines agricoles et horticoles effectuent les entretiens, réparent et dépannent des tracteurs, moissonneuses, bennes et d'une grande variété de véhicules de + de 3,5 tonnes. Ils possèdent de très bonnes connaissances en mécanique, en pneumatique, en hydraulique et en électricité, puisqu'ils doivent intervenir sur des machines spécifiques qui utilisent ces mécanismes.

Au cours de cette formation de chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de Mécanicien et machines agricoles et horticoles :



Effectuer les opérations d'entretien : vous apprenez à faire la maintenance d'un véhicule ou d'une machine, vous faites les vidanges des différents circuits, vous examinez les pièces en fonction de l'usure, vous vérifiez les éléments examinés au contrôle technique.

Effectuer les opérations de réparation : vous remplacez ou réparez les pièces défectueuses sur le terrain ou en atelier. Vous apprenez à utiliser correctement l'équipement spécifique, vous démontez et remontez des ensembles et sous-ensembles de pièces afin de les réparer ou remplacer.

Réaliser les réglages du véhicule : vous vérifiez et ajustez les réglages du moteur et de la transmission, vous apprenez à aligner les trains roulants des différents véhicules, vous ajustez la pression des circuits hydrauliques, vous ajustez les suspensions...

Diagnostiquer une panne ou une anomalie : vous identifiez le type de panne, qu'il soit mécanique, électrique, électronique, hydraulique ou pneumatique. Vous identifiez les causes du problème et procédez à la réparation.

Organiser son travail : vous savez lire et interpréter la documentation technique des machines, vous préparez vos interventions pour l'entretien ou la réparation, vous entretenez votre équipement et outillage, vous respectez les mesures de sécurité.

Communiquer avec la clientèle : vous accueillez le client au garage ou le saluez quand vous vous rendez sur le terrain, vous assurez le suivi nécessaire lié aux interventions, vous connaissez les documents administratifs, les rendez-vous... vous assurez également la présentation de services ou de produits à la clientèle.

Les mécaniciens travaillent soit depuis l'atelier, au garage, soit sur le terrain, en dépannage. Cela peut-être chez le propriétaire, sur les champs, sur la voie publique.

Alors si vous souhaitez vous inscrire, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation, et vous n'êtes même pas obligé de venir en tracteur, quand cela est possible !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 664h réparties sur les 3 années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

164 heures en 3ème année

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Métier en pénurie » : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez de nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent notamment profiter

d'une prime Incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+>) en fin de formation pour adultes,

ainsi que d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#droit-assouplissement-allocation-insertion>) lié au statut de demandeur d'emploi/chômeur.



Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans un garage général ou spécialisé

Mécanicien / Mécanicienne dans une entreprises possédant son propre charroi

Mécanicien indépendant / Mécanicienne indépendante

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + prime et assouplissement pour demandeurs d'emploi) Travail en autonomie ou en équipe

Travail en atelier et à l'extérieur (dépannage) Contact client

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Aptitudes

Le Mécanicien et la Mécanicienne de tracteur et de machines agricoles et horticoles doivent posséder plusieurs qualités :

Contact humain : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : clients, fermiers, travail en équipe, repr
fournisseurs...

Forme physique : le métier demande une bonne condition physique puisque vous manipulez des outils et objets lourds, vous travaillez parfois en extérieur, sur le
votre environnement de travail peut être bruyant.

Flexibilité : votre emploi du temps dépend de l'activité de l'atelier mais aussi des opérations de dépannage, vous devez donc vous adapter constamment. Vous êt
vous déplacer chez les clients.

Esprit d'analyse : vous êtes confronté quotidiennement à des pannes, vous devez donc analyser les causes possibles des pannes en fonction des véhicules et ma
d'apporter des diagnostic et des solutions.

Rigueur et discipline : vous manipulez des machines et outils qui peuvent être dangereux, vous intervenez sur des éléments structurels ou des éléments lourds. V
respecter toutes les normes de sécurité mais aussi les consignes des constructeurs afin de garantir la conformité.

Polyvalence : en tant que chef ou cheffe d'entreprise, vous prenez en charge tous les aspects liés à l'entreprise, cela comprend le travail mais aussi les aspects ad
et commerciaux.



Programme

1ère année : (niveau mécanicien d'entretien)

- G06/4 Prise en charge d'un véhicule, réglementations en vigueur, ergonomie (20h)
- G06/4 Entretien périodique et préventif (40h)
- G06/4 Motorisation (44h)
- G06/4 Electricité méca entretien, climatisation (60h)
- G06/4 Circuit hydraulique (20h)
- G06/4 Circuit pneumatique (20h)
- G06/4 Transmission et suspension (20h)
- G06/4 Direction, freinage, pneus (20h)
- G06/4 Soudure, ajustage, carrosserie(20h)
- G06/4 Préparation pour contrôle technique (16h)

2ème année : (niveau technicien)

- G06/5 Groupe motopropulseur (28h)
- G06/5 Transmission (16h)
- G06/5 Direction (12h)
- G06/5 Train roulant (12h)
- G06/5 Système de freinage (16h)
- G06/5 Système de suspension (12h)
- G06/5 Système de chauffage, refroidissement et climatisation (12h)
- G06/5 Électricité, électronique, multiplexage (28h)
- G06/5 Système de confort et de sécurité (28h)
- G06/5 Travaux d'ajustage, soudure, raccords (32h)

3ème année :

- G06/6 Gérer une entreprise du secteur de la mobilité (40h)
 - G06/6 Gérer les opérations de l'atelier (12h)
 - G06/6 Gérer les opérations administratives et techniques de réception et remise des véhicules aux clients (20h)
 - G06/6 Gérer les opérations du magasin de pièces et consommables (20h)
- 

G06/6 Optimiser sa présence sur le net (18h)

G06/6 Suivi projet d'entreprise (16h)

Condition d'admission à une formation pour jeunes - Conditions spécifiques

Conditions spécifiques liées à cette formation

Le candidat qui souhaite conclure un contrat d'Alternance pour cette profession doit répondre à l'une des conditions suivantes :

Avoir **15 ans accomplis** et avoir **réussi** le 1er degré de l'enseignement secondaire (**CE1D**) ou une 3ème année de l'enseignement professionnel ;

Avoir **15 ans accomplis** et avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4 et **réussi l'épreuve d'admission spécifique, organisée par l'IFAPME.**

L'âge maximum varie en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.



S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire **formations** (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le **Centre IFAPME** (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une **formation à un "métier en pénurie"** (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un **poss** financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivant

votre **carte d'identité**

la **preuve de votre inscription** à la formation.



Remboursement Minerval

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME et le Gouvernement wallon, mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la construction élargi.

Pour ce métier, un **remboursement du minerval** est prévu si l'apprenant et l'apprenante remplissent les conditions d'octroi. Pour plus d'information, consultez [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval)

Conditions d'octroi :

L'auditeur doit être considéré comme "régulier" au moment de l'agrément : au moins 50 % de présences au cours entre la date de sa première présence et la date de son dernier comptage.

L'auditeur doit avoir presté au moins 30 jours sous convention de stage rémunérée entre le 1er septembre et le 15 décembre 2023.

L'auditeur doit être inscrit dans l'une des [formations adultes suivantes \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval).





Perwez

Rue des Dizeaux, 6 1360 Perwez

081 39 15 00

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 20h

Le vendredi et samedi : de 8h à 13h

Non disponible

centre.perwez@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.

